

SEANCE DU 28 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Maire.

Présents : Roland CANAYER. Géraldine BLANC-MARTIN. Christian CHATARD. Olivier ARNAL. Cyril DOUCET. Gilles GUARDIA. Jacques GINIEYS. Benoît LEPAGE. Jean-Pierre NEGRE. Nathalie PROUZET. Annie VILE. Corinne VILLEGAS. Daniel ZEBERKO.

Absents (excusés) : Laurence BERANGER. Nathalie BRESSON.

Procurations : **Procurations** : Laurence BERANGER à Christian CHATARD.
Nathalie BRESSON à Roland CANAYER.

Mr Olivier ARNAL est élu secrétaire de séance.

...0000000...

La séance est ouverte à dix-huit heures par Monsieur Roland CANAYER qui, donne la parole à Mr Christian CHATARD, désigné secrétaire de séance, pour la lecture du Procès-verbal de la séance du 07 mars 2024, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) Affectation de résultat de l'exercice 2024 – Budget Principal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 38 189,19 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 277 814,75 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit Solde INV - 001) de la section d'investissement de : - 54 980,57 €

Un solde d'exécution (Excédent Solde Fonc - 002) de la section de fonctionnement de : 129 655,37 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 93 169,76 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation en section d'investissement :

Compte 1068 :

Déficit de résultat d'investissement reporté (R001) : 93 169,76 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 314 300,16 €

Monsieur le Maire propose d'affecter également la somme de 124000,00 € en recette d'investissement en chapitre et article 021.

2) Affectation de résultat de l'exercice 2024 Eau & Assainissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **3 582,48 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **15 037,96 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent Solde INV - 001) de la section d'investissement de :..... **7 861,27 €**

Un solde d'exécution (Excédent Solde Fonc - 002) de la section de fonctionnement de : **63 202,92 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **89 062.38 €**

3) Affectation de résultat de l'exercice 2024 – CCAS

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **3 975,97 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent Solde Fonc - 002) de la section de fonctionnement de : **13,57 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **3 989,54 €**

4) BUDGET PRIMITIF 2024 – Vote des taux Contributions Directes

Libellés	Bases notifiées	Taux	Produit voté
Taxe Foncière PB	1.039.000,00	47.81 %	496746
Taxe Foncière PNB	16.600,00	61,26 %	10169
Taxe Habitation	320.600,00	15,34 %	49180
Allocations compensatrices			7.096
		Contribution coefficient correcteur	- 88.099,00
		Totalisation des ressources fiscales 2024 =	467 996,00

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, et à l'unanimité, DECIDE :
D'ACCEPTER le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

5) BUDGET PRIMITIF 2024 – Vote des Tarifs de l'EAU

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs comme indiqués ci-dessous :

Rubrique	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Abonnement Eau Potable	110.00 €	110,00 €	110,00 €	120,00 €
Consommation Eau	0,98 €/m3	0,98 €/m3	1,05 €/m 3	1,15 €/m 3
Agence Eau – Pollution	0,28 €/m3	0,28 €/m3	0,28 € / m 3	0,28 € / m 3
Prélèvement Eau de source	0,15 €/m3	0,16 €/m3	0,16 € / m3	0,32 € / m3
Abonnement assainissement	65,44 €	66,50 €	70,96 €	74,12 €
Consommation assainissement	1,06 €/ m3	1,10 €/m3	1,10 € / m3	1,31 € / m3
Surtaxe S.I.V.O.M.	0,52 €/m3	0,52 €/m3	0,52 € / m3	0,57 € / m3
Redev. Modern. Réseau	0,15 €/m3	0,16 €/m3	0,20 € / m3	0,20 € / m3

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :

D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

6) BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire, responsable de la Commission des Finances, présente le Budget Primitif 2024 par chapitres et articles et qui se résume ainsi :

Dépenses de Fonctionnement	984 173, 00 €
Recettes de Fonctionnement	984 173, 00 €
Dépenses d'Investissement	233 549,44 €
Recettes d'Investissement	233 549,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :

D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

7) BUDGET 2024 - Eau & Assainissement

Le Maire, responsable de la Commission des Finances, présente le Budget Primitif 2024 **Eau & Assainissement** par chapitres et articles et qui se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement.....	419.146,09 €
Recettes de fonctionnement.....	419.146,09 €
Dépenses d'investissement.....	98.936,75 €
Recettes d'investissement.....	98.936,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :

D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

8) BUDGET 2024 - CCAS

Christian CHATARD présente le Budget Primitif 2024 du CCAS qui se résume ainsi :

Dépenses de Fonctionnement..... 9 989,54 €

Recettes de Fonctionnement..... 9 989, 54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :

D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

9) Indemnisation des frais de déplacement et de formation

Monsieur le maire expose :

Les agents territoriaux peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

Une prise en charge s'impose dès lors que l'agent est en mission ou en stage, c'est-à-dire dès lors qu'il est muni d'un ordre de mission et se déplace pour l'exécution du service hors de sa résidence administrative ou familiale.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines modalités de remboursement et pour moduler les montants des indemnisations.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs en vigueur au 01 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :

D'ADOPTER : à l'unanimité des membres présents cette proposition.

Questions diverses :

Entente de l'eau (Avèze, Molières-Cavaillac, le vigan)

Lors de la dernière réunion du 26 mars il a été proposé la mise en place d'un règlement du service d'eau potable commun aux trois communes. Ce règlement sera à valider lors du prochain conseil municipal.

Circuit BMX : La piste est fortement dégradée voir avec la communauté de commune qui est chargée de l'entretien.

Engin de chantiers : le tractopelle de l'entreprise SERRA crée des nuisances visuelles au voisinage. Un contact a été pris pour lui demander de le déplacer.

Montagnac le Haut : Suite aux fortes pluies des habitants de Montagnac le haut ont vu leur terrain inondé (branches coupées dans le Verdanson et laissés sur place). il est rappelé que l'entretien des berges est à la charge des propriétaires et non à la mairie.

Dates à retenir :

Réunion Voirie communale Vendredi 5 avril 2024 à 10h

Réunion PLUI Vendredi 5 avril 2024 à 14H30

Conseil Municipal Jeudi 25 avril 2024

Cérémonie mercredi 08 mai 2024

Elections européennes - Dimanche 9 juin 2024

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h58.